

# Lausanne

## Le Mont-sur-Lausanne



Installés sous des tentes hermétiques, les plants de chanvre étaient alimentés par un éclairage au sodium, un système d'arrosage automatique et des ventilateurs munis de filtres au charbon. LDD

# Une plantation de chanvre pour payer ses dettes

**C'est dans un box de location qu'un homme cultivait ses plants. Trahi par sa facture d'électricité**

Alain Détraz

Au début du mois, la police cantonale a saisi et détruit 330 plants de chanvre cultivés dans un local du Mont-sur-Lausanne. Répartis sous trois tentes hermétiques, les pots de cette plantation illicite auraient dû fleurir en toute discrétion dans un box de location. C'était sans compter la consommation d'électricité, qui a inquiété le propriétaire de ces locaux. Dénoncé à la police, le cultivateur a vu tout son matériel saisi par la justice. Il a reconnu les faits. Au dire de l'inculpé, un trentenaire habitant la région, cette plantation était une première pour lui. «Il a

reconnu avoir cultivé ces plants dans le but de s'enrichir et de rembourser ses dettes», commente le juge d'instruction Christian Maire.

En calculant une production théorique de 100 grammes d'herbe à fumer par plant, le chiffre d'affaires aurait pu allégrement dépasser les 300 000 francs en quelques mois de culture. La police ne confirme pas ce calcul. Elle indique toutefois que le matériel saisi représente un investissement de plusieurs milliers de francs. En effet, les trois tentes hermétiques abritant les plants de chanvre étaient équipées de ventilateurs, d'un système d'arrosage automatique, d'un filtre à charbon et de lampes au sodium.

### Un local discret

Pour son installation, le cultivateur avait loué un box discret dans l'un des grands hangars de la zone industrielle En Budron, au Mont-sur-Lausanne. Prix de location: un peu

moins de 800 francs par mois. Ses calculs de rentabilité ont été réduits à néant par une simple facture d'électricité. Le matériel de culture en intérieur consomme en effet beaucoup d'énergie. «Une gérante s'est étonnée de la consommation liée à ce box», raconte le directeur de la société qui loue ces petits locaux. La gérance n'a toutefois pas pu vérifier son contenu. «Notre locataire avait changé les cylindres de la serrure», explique le directeur. Celui-ci a souhaité garder l'anonymat, même s'il ne risque rien dans

**«Notre locataire avait changé les cylindres de la serrure»**

Le directeur de la société propriétaire des boxes

cette affaire. «Un propriétaire ne peut pas vérifier tout ce que font ses locataires», dit-il.

Reste que la construction de ces boxes avait soulevé des questions chez certains élus du Mont. «On ne pouvait pas s'y opposer, ils sont trop utiles à une quantité de petites entreprises qui ne peuvent s'étendre en ville, commente Jean-Pierre Sueur, municipal en charge des Constructions. D'ailleurs, ces boxes ont vite trouvé preneur une fois construits.»

Cette prise au Mont ne représente pas une affaire exceptionnelle puisque la Broye avait connu une prise de 5500 plants en 2008. Reste que la police se félicite d'avoir ainsi contribué à la diminution de ce trafic de drogue. Quant au petit entrepreneur épinglé, dont la production est en cours d'analyse, il risque une peine variant entre les jours-amendes et une privation de liberté allant jusqu'à 3 ans.

## Profa ouvre ses portes en toute intimité

**La Fondation vaudoise distille conseils et consultations gratuits cet après-midi dans ses locaux lausannois**

Entretien avec la directrice de la Fondation Profa, Sylvie Reymond, à l'occasion de la journée portes ouvertes.



Sylvie Reymond, directrice de Profa. PHILIPPE MAEDER-A

**Le service de consultation de santé sexuelle propose désormais un accueil spécialisé pour les hommes. Pourquoi?**

Il faut savoir que 95% des consultants du planning familial sont des femmes, et c'est regrettable. Les hommes sont également préoccupés par des questions de sexualité mais il leur est plus difficile de faire appel à des professionnels. On leur propose désormais des offres ciblées comme des tests de dépistage de la syphilis ou du VIH.

**Quelles sont les questions les plus fréquentes lors des consultations?**

Malgré l'évolution des mœurs et la surmédiation, les gens ont toujours un questionnement assez basique: dois-je me plier à telle pratique sexuelle? Mon pénis a-t-il une taille suffisante? Profa leur offre un espace de parole.

**De nouvelles problématiques font-elles surface?**

On voit de plus en plus de familles recomposées dans les consultations de couple, et de violences de rue au centre LAVI (loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions). Il y a aussi un phénomène que je trouve inquiétant: le superindividualisme, ce côté «parce que je le veux bien». Les gens sont dans la jouissance à tout prix, ils ont un peu oublié l'autre. Et puis certaines pratiques sexuelles sont un peu banalisées chez les jeunes. Certaines demoiselles pensent que c'est normal de faire l'amour avec deux garçons à la fois parce que «ça se fait comme ça». **M.N.**

**Portes ouvertes** aujourd'hui de 13 h à 19 h au planning familial, rue Georgette 1 et au centre LAVI, au Grand-Pont 2bis.

## Une ristourne d'impôt sur les divertissements

**Lausanne subventionne deux associations à hauteur de ce qu'elles avaient été taxées en 2010 pour des concerts à la cathédrale**

Deux mois après l'acceptation par les Lausannois du maintien de l'impôt sur les divertissements, qui grève les billets d'entrées aux manifestations de 14%, la Municipalité sollicite un crédit supplémentaire pour 2010 visant à ristourner cette taxe à deux associations. Le montant total de la rétrocession s'élève à 18 000 francs.

Au printemps dernier, les autorités lausannoises ont été saisies de deux demandes de ristournes pour des concerts qui s'étaient tenus à la cathédrale. «Dans les deux cas, la rétrocession s'est avérée impossible, compte tenu des règles appliquées en la matière. Toutefois, en raison des buts poursuivis par les organisateurs, nous avons décidé d'allouer des subventions correspondant aux montants versés au titre de l'impôt sur les divertissements, de façon à ne pas diminuer les bénéfices réalisés au cours des manifestations», explique la Municipalité.

La première demande a été présentée par le Chœur J.-S. Bach de Lausanne, qui a organisé un concert de soutien en faveur d'Haïti le 21 avril. La Municipalité a accepté de lui verser une subvention de 3000 francs.

La seconde demande a été faite par l'association La Passion au croisement des regards, qui a mis sur pied des concerts les 27, 29, 30 et 31 mars, toujours à la cathédrale. La Municipalité a accepté de lui verser une subvention de 15 000 francs. Ces montants imprévus ont été prélevés sur le compte Subventions à des institutions, qu'il s'agit donc de renflouer d'autant.

C'est le dimanche 26 septembre dernier que les Lausannois ont choisi de conserver l'impôt sur les divertissements, à une large majorité de 66,09%. Parallèlement, ils ont accepté le contre-projet de la Municipalité qui en assouplit l'application. Les sociétés locales et les activités culturelles non commerciales ne seront donc plus taxées en 2011. Rappelons que deux avis de droit en contestent toujours la validité. En 2009, l'impôt sur les divertissements a généré des recettes de près de 6 millions de francs. **L.A.**

### Il a dit

«Pour les fêtes de fin d'année, la façade de l'Hôtel de Ville sera mise en valeur grâce à un éclairage LED»



Jean-Yves Pidoux, directeur des SI lausannois, lance une expo dédiée aux technologies d'éclairage le 27 novembre au Forum de l'Hôtel de Ville

### UNIL

#### Elections estudiantines

La Fédération des associations d'étudiants de l'Université de Lausanne a révélé les scores des listes en lice pour la moitié des sièges de son parlement. La Gauche étudiante, en baisse, récolte 10 sièges (45% des suffrages). L'Alternative étudiante, plus à gauche, progresse légèrement, avec 5 sièges, et le Centre-droit, en obtenant 8 sièges, fait aussi un peu mieux qu'en 2009. La participation était de 6,67%. L'autre moitié des 46 sièges est réservée aux représentants des associations regroupant les étudiants par facultés. **J.DU.**

### Lausanne Manifestation au Château



Le collectif «Droit de rester pour tous» a mis hier en scène une expulsion fictive, mais censée réaliste, de requérants d'asile, sur la place du Château à Lausanne. Le collectif demande au Conseil d'Etat vaudois de faire un effort pour régulariser notamment 4 personnes menacées d'expulsion et «réfugiées» depuis plusieurs semaines dans des églises lausannoises. **J.DU.**

### Le chiffre

15 mille

C'est le montant en francs du chèque remis la semaine dernière à la Ligue vaudoise contre le cancer par les organisateurs des Fêtes de Boussens. Président de l'institution, le Dr Nicolas Paschoud a salué «le petit pays des irréductibles Bretons du canton de Vaud, qui soutiennent une cause si méritoire (...) avec tellement de constance». Depuis 1994, ce sont en effet 180 000 francs qui ont été versés. En attendant l'édition 2012, un loto sera organisé le 26 décembre à 16 h à Boussens. **S.MR**

### Luz au Romandie

Lausanne La photographe Stéphanie Meylan et Luz, dessinateur de *Charlie Hebdo*, exposent au Romandie jusqu'au 4 décembre leur travail réalisé dans les festivals et les salles de concert. Les deux artistes commentent leurs œuvres ce soir à 18 h 30. Entrée libre. **R.E.**

### Un Truffaut à l'écran

Bussigny-près-Lausanne Ciné Ouest projette ce soir à 20 h 30 à la salle Jura *La femme d'à côté*, de François Truffaut. Dans ce film de 1981 avec Fanny Ardant et Gérard Depardieu, le réalisateur revient sur l'histoire d'un couple d'apparence banale qui est fragilisé par l'arrivée d'une vieille connaissance. **R.E.**